



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43
Hebdos régionaux de la Côte-Nord

Projet de stabilisation de berges le long du fleuve Saint-Laurent
par la municipalité de Pointe-aux-Outardes

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 20 JUIN À POINTE-AUX-OUTARDES

Québec, le 12 juin 2017 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de stabilisation de berges le long du fleuve Saint-Laurent par la municipalité de Pointe-aux-Outardes*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 20 juin, à compter de 19 h 30, au Centre des loisirs, 493, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 27 juillet prochain.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 27 juillet 2017, ces documents peuvent être consultés au **Bureau municipal de Pointe-aux-Outardes, 471, chemin Principal**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La municipalité de Pointe-aux-Outardes voudrait procéder à des travaux de stabilisation de berges le long du fleuve Saint-Laurent sur une longueur de 770 m à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de deux ans afin de protéger la rue Labrie et ses résidents. Les travaux consisteraient dans le démantèlement de l'enrochement existant, le reprofilage de la pente et la pose d'un nouvel enrochement jusqu'au niveau d'élévation de la marée haute. Ces travaux impliqueraient l'excavation d'une clé d'enrochement d'un mètre

de profond dans la plage, la mise en place d'un géotextile à partir du haut du talus sur toute la longueur de la zone touchée, la mise en place de pierres filtres et l'ajout de végétaux ou de petites pierres pour stabiliser le talus. Tous les travaux seraient effectués en semaine seulement et à marée basse. Ceux-ci sont estimés à environ 2 M\$ et seraient exécutés à l'automne 2017.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, la réalisation du projet entraînerait des répercussions, notamment sur les milieux physique et humain. Pour le milieu physique, la superficie totale de l'enrochement passerait de 7 720 m² à 12 312 m². Toutefois, l'excavation pendant la marée basse permettrait de diminuer la remise en suspension de particules fines dans l'eau. Quant à l'habitat du poisson, sa superficie serait retranchée d'environ 4 000 m². Le promoteur s'engage à identifier un projet de compensation pour cette perte. Les travaux seraient effectués à l'automne pour éviter de perturber la reproduction de l'hirondelle de rivage qui s'étend de la mi-mai à la fin du mois d'août.

Pour le milieu humain, la stabilisation des berges permettrait de protéger 35 résidences de la rue Labrie qui sont à risque. Une fois les travaux complétés, le promoteur remettrait en état la surface et les fondations de la rue. Durant les travaux, une voie de circulation serait retranchée, mais le promoteur mettrait en place une signalisation appropriée.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 27 juillet 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : berges-pointe-aux-outardes@bape.gouv.qc.ca.